

POLITIQUE DE GOUVERNANCE (ERG)

VUE D'ENSEMBLE

Cette politique sert à encadrer les activités de la société, du conseil d'administration ainsi qu'à définir les rôles et les pouvoirs des membres de la direction.

La fonction principale du conseil d'administration est de guider les activités et les actions de la société. Le CA se doit d'être proactif pour assurer une saine gestion d'entreprise.

CHAMPS D'APPLICATION

Ces politiques s'adressent à tous les cadres supérieurs, les dirigeants, les membres du conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, les surveillants et les conseillers de la société.

LA MISSION ET LA VISION

La mission

Supporter les innovations et le développement des entreprises manufacturières, du transport et de la construction en mettant à leur disposition un service de fabrication intelligent pour accroître la richesse économique.

La vision

Être chef de file de l'industrie pour l'automatisation, la production et la qualité des produits et des services offerts.

Cela sera possible en investissant dans les technologies, en recrutant les meilleurs talents ainsi qu'en misant sur le développement durable et circulaire.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CA ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rôle et responsabilité du CA

En plus des politiques et règlements qui s'applique à UsinaPlus, le conseil d'administration assume plus spécifiquement, mais non exclusivement les responsabilités suivantes :

- Il réunit et convoque les membres en assemblée générale annuelle ou extraordinaire, le cas échéant ;
- Il veille à l'exécution des décisions des assemblés et voit à l'application de la mission et des objectifs de UsinaPlus ;
- Il élabore, adopte et surveille l'application des politiques de UsinaPlus ;
- Il embauche et évalue la performance de la direction générale ;
- Il maintient la bonne réputation et la pérennité financière en gérant les risques avec diligence ;

- Il conçoit, le cas échéant, des comités de travail et d'étude requis pour la bonne administration de la société. Ces comités maintiennent toutefois la responsabilité de reddition de compte de ces travaux devant les membres.

Rôles et responsabilités des officiers du CA

Les principaux officiers sont le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

Au-delà des responsabilités des membres du CA et de la direction générale, les officiers assument les fonctions suivantes :

- Il agit du guide et dirige les discussions des assemblés ;
- Il participe aux entrevues avec les médias ;
- Il veille au bon fonctionnement des activités qui relève de sa responsabilité.

Rôles et responsabilités de la direction générale

La direction générale planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités nécessaires à la réalisation des objectifs fixés et à la mise en œuvre des politiques et des règlements établis par le conseil d'administration.

- La direction générale initie la planification et l'organisation des priorités établies, rend compte de l'administration et de la gestion de l'ensemble des ressources humaines et des opérations de la société ;
- La direction générale est chargée de conseiller et d'appuyer le conseil d'administration dans ses responsabilités décisionnelles et de l'aviser quant aux stratégies d'intervention ;
- La direction générale est chargée de coordonner les différentes activités et de mettre tout en œuvre pour en assurer le suivi et le développement.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Dispositions générales

Sous la responsabilité du conseil d'administration, les membres du comité exécutif sont sélectionnés en fonction de leurs intérêts, de leurs connaissances, de leurs disponibilités. Celui-ci comprend les dispositions suivantes:

- un administrateur assume la présidence;
- les membres peuvent recommander la nomination de conseillers;
- les membres n'exercent aucun droit de vote sur les décisions prises par le conseil d'administration;

Le mandat

Le membres du comité exécutif ont le mandat d'agir comme conseiller afin d'assister le conseil d'administration dans leur prise de décision. Ils doivent notamment:

- échanger sur les stratégies et les questions d'ordre général;
- faire le suivi des décisions du conseil d'administration;
- identifier des solutions aux défis

LES RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

Signature des chèques et documents officiels

Le conseil d'administration nomme les personnes autorisées à signer les chèques, les contrats et les autres documents officiels conformément aux dispositions suivantes:

- tout les chèques devront être signé par la direction générale;
- tout les chèques de plus de 10 000\$ devront porter une deuxième signature, soit celle d'un membre du conseil d'administration autorisé à signer les chèques;
- seul le trésorier est autorisé à effectuer les transactions par virement bancaires;
- tout les documents officiels doivent être signer par un membre du conseil d'administration.

Président, actionnaire

Daniel Lauzière

Vice-président, actionnaire

Gabriel Lauzière